

Le centre interprétatif de Clare *Le Rendez-vous de la Baie* : une attraction touristique primordiale

La construction du *Rendez-vous de la Baie*, un centre d'interprétation acadien, situé sur le campus de l'université Ste-Anne à Pointe-de-l'Église doit commencer prochainement.

Plusieurs démarches positives ont été prises jusqu'à présent. Un comité directeur composé de dirigeants communautaires travaille avec diligence pour obtenir le restant des fonds nécessaires à l'aboutissement de ce projet municipal.

Le Rendez-vous de la Baie sera un centre culturel polyvalent et une attraction touristique. Il jouera le rôle de passerelle culturelle détaillée sur la région de Clare pour ses citoyens et pour les visiteurs.

Ce type de centre avait été défini comme projet prioritaire dans les plans

touristiques de 1999 et de 2005.

On s'attend à ce que l'ouverture du centre se fasse à l'automne 2009 et qu'il deviendra une attraction

importante de la région touristique « Côtes acadiennes et Yarmouth ».

Surveillez les mises à jour de ce projet dans notre prochain bulletin. ♦



Le Rendez-vous de la Baie, un centre interprétatif acadien, sera situé dans l'édifice Louis-R.-Comeau de l'université Ste-Anne, à Pointe-de-l'Église.

Préoccupations? Questions? CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER :

Jean Melanson – Préfet

(649-2661/logis; 769-8732/cell.)
Mavillette (ouest), Rivière-aux-Saumons,
Woodvale, Beaver River, Mayflower, Lac-des-
Doucette, Springdale, Lac-des-Cèdres, Hectanooga,
Lac Briar, jusqu'au comté de Yarmouth – District 8.

Ronnie LeBlanc – Sous-préfet

(645-2687)
Meteghan (sud), Saint-Alphonse, Mavillette (est)
et Cap-Sainte-Marie – District 7.

Russell Comeau (645-3035)

La Butte (en partie), Centre-de-Meteghan,
Meteghan (nord), St.-Benoni, Station-de-Meteghan
(en partie), St.-Martin et Maxwellton – District 6.

Brian Comeau (769-0715)

Saulnierville (sud), Saulnierville-le-Bas, La Butte
(en partie), Bangor, Station-de-Meteghan (en
partie) et Maxwellton (en partie) – District 5.

Arnold LeBlanc (769-3744)

Petit-Ruisseau (sud), Station-du-Petit-Ruisseau
(sud), Comeauville, Concessions (sud), Bas-
Concessions, St.-Joseph (en partie), Saulnierville
(nord) et Station-de-Saulnierville – District 4.

Simon LeBlanc (769-3459)

Grosses Coques, Pointe-de-l'Église, Station-de-
la-Pointe-de-l'Église, Petit-Ruisseau (nord) et
Station-du-Petit-Ruisseau – District 3.

Danny Hill (837-5888)

Concessions (nord), Margo, Saint-Joseph,
Weaver Settlement, Hassett, Havelock, New
Tusket, Corberrie, Southville (jusqu'à la ligne
de la municipalité de Digby), Hilltown, Easton,
Moody's Corner et Richfield – District 2.

Nil Doucet (837-4324)

Bas-de-la-Rivière, Ohio, Saint-Bernard, Anse-des-
Belliveau et Weaver Settlement – District 1. ♦

NUMÉRO MUNICIPAL : votre numéro municipal est-il affiché?

Pourquoi est-il important d'afficher mon numéro municipal sur ma propriété?

Sans affichage approprié, le système de numéros municipaux ne peut fonctionner correctement. L'affichage visible du numéro évite la confusion lorsqu'il est nécessaire de faire appel à un service d'urgence (ambulance, véhicule de pompiers, GRC). L'affichage correct des numéros permet aux véhicules d'arriver rapidement à destination en cas d'urgence.

Que faire si je ne connais pas mon numéro municipal?

Communique avec le préposé aux numéros municipaux, Médard Comeau, au 769-3655. Il a toutes les ressources nécessaires pour préciser ton numéro. Son bureau se trouve au sous-sol du bureau municipal.

9 1 1

Est-ce qu'il y a une bonne manière d'afficher l'enseigne du numéro?

Oui. Il y a des directives précises à suivre. Votre enseigne doit être clairement visible de la route. Les numéros doivent contraster avec le fond sur lequel ils sont posés pour faciliter la lecture. L'enseigne peut être posée sur votre maison ou édifice ou sur un poteau. Il est également acceptable de poser l'enseigne à l'entrée de votre cour. Médard (769-3655) peut fournir d'autres renseignements.

Où est-ce que je peux acheter une enseigne avec mon numéro?

Les enseignes aux numéros blancs sur fond bleu peuvent être commandées du Club des Lions de Clare. Des formulaires de demandes sont disponibles au bureau municipal et dans certains commerces de Clare. ♦



Un service aérien offert à l'aéroport de Yarmouth

La Municipalité de Clare s'est jointe aux municipalités de Yarmouth et d'Argyle pour faire partie du bureau de direction de la *Yarmouth International Airport Corporation*. Grâce à ce partenariat et au soutien financier reçu de la province, *Starlink Aviation*, dont le siège social se trouve à Montréal, est en mesure d'offrir un service quotidien entre Yarmouth et Halifax et entre Yarmouth et Portland au Maine. Le service est offert du lundi au vendredi et il offre chaque jour, deux voyages aller-retour entre ces destinations. Vous pouvez obtenir l'horaire des vols et les tarifs en téléphonant au 1-877-782-8247 ou en visitant leur site Web bilingue à www.starlinkairlines.com.

Starlink Airlines offre maintenant des vols de Yarmouth à Halifax et à Portland. Sur la photo, les agents de sécurité à l'aéroport de Yarmouth inspectent les bagages d'un passager. ♦



Foire aux questions... au sujet la collecte des ordures et des matières à recycler et à composter

Q. Qui est responsable de la collecte des ordures?

R. La collecte en bord de route des ordures et des matières recyclables et compostables est un service municipal offert avec la participation de nombreux partenaires : la municipalité de Clare, Clare Dumpsters, Waste Check, la région de la municipalité de Queens, Scotia Recycling, l'installation de compostage de Yarmouth et le ministère de l'Environnement de la province. La municipalité a conclu un contrat avec Clare Dumpsters pour la collecte des déchets des résidences et des entreprises de Clare.

Q. Comment traite-t-on mes ordures et mes déchets compostables une fois ramassés?

R. Clare Dumpsters Ltd transporte les déchets à la station de transfert de Clare où on procède au tri des déchets à recycler. Par la suite, les déchets sont transportés jusqu'au site d'enfouissement de seconde génération de la région de la municipalité de Queens. Les matières recyclables sont transportées par camionnage à l'usine Scotia Recycling à Yarmouth. Les déchets compostables de votre bac vert sont collectés et transportés par Clare Dumpsters à l'usine de compostage à Yarmouth.

Q. Combien de sacs ai-je le droit de placer en bord de route le jour de la collecte?

R. Dix. Le nombre maximum de sacs à déchets pour les résidences est **10 sacs** ou pièces de déchets réguliers et de recyclables combinés par foyer et **10 sacs** ou pièces par entreprise commerciale, toutes les deux semaines. Pour la collecte de matières compostables **1 bac vert** par foyer et **2 bacs verts** par entreprise commerciale sont permis. À noter : si votre entreprise comprend une habitation ou un appartement sur les lieux, il est possible d'ajouter un autre bac vert pour un total de **3**.

Q. Comment devrai-je préparer mes déchets pour la collecte en bord de route?

R. Les ordures doivent être placées dans des sacs transparents; toutefois, chaque foyer ou entreprise a droit à un sac noir/brun/vert pour ses déchets personnels. Toutes les ordures en surplus doivent être placées dans des sacs transparents. Les déchets recyclables doivent être placés dans des sacs bleus (le papier doit être séparé des plastiques, des boîtes en métal et autres recyclables). À noter : le papier en carton ondulé des résidences doit être sec, aplati et attaché en paquet avant d'être placé en bord de route.



Q. Quand devrai-je placer mes sacs?

R. Tous les déchets (sacs ordinaires et sacs pour recyclage) devraient être placés en bord de route **le matin même** de la collecte avant 8 h. La principale raison de cette consigne est pour éviter que des animaux, des rongeurs et des oiseaux fouillent dans les sacs et répandent le contenu sur la route et les gazons et dans les fossés.

Lors de la collecte des déchets compostables aux deux semaines, le bac vert devrait être placé en bord de route **le matin même** de la collecte avant 8 h et, si possible, le bac devrait être enlevé du bord de la route tout de suite après la collecte. Dans des conditions de neige, s'il vous plaît placer le bac environ 6 pieds de la route si possible.

Q. Pourquoi la collecte est-elle en retard?

R. Il se peut que parfois des circonstances indépendantes du contrôle des éboueurs retardent le moment de la collecte. Le service des collectes peut être retardé par une tempête hivernale, des vents violents, la mauvaise condition des routes, ou des difficultés mécaniques. Écoutez CIFA 104,1 FM pour vous tenir au courant. Nous apprécions votre patience et votre compréhension.

Q. Mon bac vert n'était pas complètement vide après la collecte. Pourquoi?

R. Pendant l'hiver, le contenu de votre bac vert peut geler sur le fond du bac et il est plus difficile pour les éboueurs de vider tout son contenu.

Il est possible d'empêcher ce type de gel en plaçant du papier pelotonné sur la grille dans le fond du bac ou en emballant vos déchets de cuisine dans du papier.

À noter: dans des conditions de neige, placer le bac environ 6 pieds de la route.


Q. Mes sacs n'ont pas été ramassés – ou – Quelques-uns de mes sacs n'ont pas été ramassés. À qui devrai-je téléphoner?

R. Vous pouvez appeler le bureau municipal au 769-2031. Écoutez la radio CIFA au 104.1 FM pour vous tenir au courant de tous changements au service de collecte.

Message important : La municipalité de Clare apprécie la coopération de tout le monde pour assurer le bon fonctionnement du service de collecte, surtout en ce temps de l'année. ♦

Du département d'impôts municipaux

Des questions à propos de vos évaluations foncières? Contactez le bureau des évaluations foncières de la province sans frais au 1-800-380-7775.

Saviez-vous que vous pouvez payer vos impôts municipaux en direct par Internet?  Pour obtenir plus de renseignements contactez Anne Downing au 769-2031; à taxation@municipality.clare.ns.ca ou rentrez au bureau pour les détails. ♦

Municipalité de Clare

1185 route 1 C.P. 458
Petit-Ruisseau B0W 1Z0

www.clarenovascotia.com

DIRECTRICE GÉNÉRALE :

Connie Saulnier.....769-2031

DÉPARTEMENTS MUNICIPAUX

- Bâtiments.....769-3655
- Finances.....769-2031
- Loisirs.....769-3655
- Numéros municipaux...769-3655
- Taxes.....769-2031
- Tourisme.....769-3655
- Travaux publics.....769-7458

AUTRES SERVICES MUNICIPAUX

- Bibliothèque - succursale Clare...645-3350
- Centre des opérations d'urgence
 - sous situations normales.....769-2031
 - sous déclaration d'état d'urgence...769-0884
- Centre d'info pour visiteurs.....837-7100
- Collecte de déchets.....769-2031
- Inspection d'incendie.....769-3655
- Règlements municipaux.....769-3655
- Station de transfert (l'ancien dépotoir)...645-2993
- Subdivisions.....1-902-742-1337
- Waste Check (recyclage)..1-902-742-1312
(numéro sans frais).....1-800-569-0039
- Zonage pour fermes.....769-3655

✂ découper et sauver ✂

Les décharges illégales : une infraction grave

La décharge de déchets dans la forêt, sur la plage ou dans d'autres environnements naturels est illégale. Les coupables de décharges illégales peuvent être traduits en justice en vertu de la Loi sur l'environnement et condamnés à une amende considérable en plus d'avoir à payer les frais de nettoyage. Les amendes peuvent varier de 500 \$ à 5 000 \$ et jusqu'à 90 jours de prison.

En plus de présenter un danger public, les décharges illégales ont un effet nuisible sur la qualité de vie de la communauté.

L'eau de pluie qui s'infiltre dans les déchets peut entraîner la production de substances chimiques dangereuses. Celles-ci peuvent contaminer l'habitat du poisson et l'eau souterraine qui alimente nos sources d'eau potable.



Les animaux peuvent être blessés, empoisonnés ou tués en fouillant dans les déchets. Les enfants sont exposés à ces mêmes risques s'ils jouent sur ces lieux.

Les ordures attirent également les rats et d'autres rongeurs. L'eau qui s'accumule dans les pneus et d'autres récipients peut devenir des sites de reproduction de moustiques.

De plus, les décharges illégales diminuent la valeur des terres avoisinantes. ♦

BULLETIN DE LA MUNICIPALITÉ DU DISTRICT DE CLARE

Préparé par la Municipalité du district de Clare, C.P. 458, Petit-Ruisseau, N.-É. B0W 1Z0 ♦ (902) 769-2031 ♦ www.clarenovascotia.com

Recherche, rédaction, dactylo, édition, conception et mise en pages
Colette King, assistante administrative à la DG

Services de traduction
Germaine Comeau

Services d'impression
L'imprimerie Ed's Print Shop

Le bulletin de la Municipalité du district de Clare est publié trois fois par an et distribué par la poste aux gens de Clare afin de fournir de l'information sur les services, les activités et les programmes municipaux. Dirigez vos commentaires ou vos suggestions à 769-2031 ou par courriel cking@municipality.clare.ns.ca ♦